

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1984)
Heft: 717

Artikel: Les grandes lignes à petite vitesse
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1016794>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Laufer M.
Trabanden 5

1006 Lausanne

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 717 9 février 1984

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 55 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Pierre Gilliand
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Points de vue:
Jeanlouis Cornuz
Pierre Lehmann

20 ANS

717

Domaine public

Les grandes lignes à petite vitesse

Le programme gouvernemental 1983-1987, dit des «grandes lignes», respecte les lois du genre. Il tient du prospectus de jouets, du programme électoral, du recensement de tiroirs administratifs, et tout de même d'un jugement politique. Mais d'une politique pieds-sur-terre, voire pieds-sur-terre-à-terre. La bourse fédérale sera serrée à doubles cordons. Et l'on gouvernera selon cette bourse.

La situation économique mondiale est décrite avec réalisme: la persistance du chômage en Europe, le renforcement du protectionnisme, l'endettement catastrophique du tiers monde et de l'Europe de l'Est. En ce qui concerne la Suisse, le Conseil fédéral ne cache pas que le marché du travail a perdu de sa souplesse et qu'il réagit de manière forte aux fluctuations conjoncturelles. Il ajoute: «Certaines régions du pays sont touchées de manière particulièrement dure par cette évolution.»

Et plus loin, dans les vœux généraux, «il convient de lutter contre le déclin des régions économiquement faibles» ou encore, à retenir pour un encadré, «à l'avenir, le développement de l'économie sera subordonné davantage que jusqu'ici à un double impératif: préserver le milieu naturel et maintenir les structures régionales de notre pays». Vous avez bien lu: «subordonné»; vous avez bien lu: «impératif».

En fait, ce vocabulaire est bien ampoulé par rapport aux moyens dont dispose la Confédération, qui sont des moyens généraux (et non pas régionaux): formation professionnelle, reconversion professionnelle, impulsions pour accélérer l'évolution technologique et garantie contre les risques à l'innovation (qui a déjà reçu un accueil-placard de la droite parlementaire et patronale).

Dans sa bonne volonté, la Confédération se heurte à deux principes qu'elle a toujours fait siens:

— le libéralisme économique, pour qui un remède classique au chômage est la mobilité de la main-d'œuvre, qui se traduit inévitablement par le dépeuplement des régions en crise;

— l'égalité de traitement entre cantons, qui n'est transgressée que pour des causes évidentes: minorité linguistique, routes alpestres, régions de montagne, etc.

En empoignant autrement ce problème primordial pour la Suisse, il faudrait définir clairement les cantons et les régions qui ont besoin, non pas d'une aide fédérale, mais d'une solidarité confédérale.

Le nombre des chômeurs n'est pas le seul critère. Toute grande localité, même prospère, voyez Genève, compte un contingent de chômeurs, préoccupant mais non significatif pour l'évaluation de la solidarité indispensable à l'échelle suisse. Seraient à considérer notamment: les pertes de postes de travail, l'émigration, le vieillissement de la population.

Pour ces régions, une action solidaire devrait permettre d'obtenir une réduction de la durée du travail sans perte, non pas de revenus, mais de pouvoir d'achat: une aide au logement, une organisation du travail communautaire, un subventionnement de certains loisirs.

Entre les encouragements de la LIM (investissements dans les régions de montagne) qui poussent souvent au développement d'infrastructures coûteuses et les impulsions économiques qui restent épidermiques, il y aurait place pour une troisième voie qui expérimenterait et la réduction de la durée du travail et la défense du niveau de vie. Alors on pourrait parler de saut qualitatif (adjectif que galvaudent les «grandes lignes»).

Le rapport du gouvernement prévoit aussi que les cantons seront privés définitivement de 500 millions. Si, au lieu de se laisser tondre, ils affectaient quelques-uns de ces millions à organiser, entre eux, une solidarité confédérale... Rêvons!

A. G.